



En direct avec la CNRACL
Flash d'info
du groupe des élu-e-s CGT
n° 1



Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : fdsp@cgt.fr - Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : com@cgt.fr

Janvier 2010

Un nouveau lien

Avec cette lettre électronique, nous voulons mettre en place un lien direct avec le groupe des élu-e-s CGT au Conseil d'Administration (CA) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Les réunions du conseil ont lieu quatre fois par an. Cette lettre sera donc envoyée sur le même rythme. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Le CA a mis en place cinq commissions qui se réunissent en amont des séances du conseil. Il s'agit de la commission de la réglementation, celle des comptes, celle de l'invalidité et de la prévention, celle du développement et des partenariats, celle du fond d'action sociale. Au-delà, nous avons des interventions régulières sur des situations individuelles.

Le Groupe des élu-e-s CGT

La commission du Fond d'Action Sociale

C'est la commission qui est en lien direct avec la situation sociale des retraités en traitant des aides possibles pour les retraités (santé, chauffage, aide pour mutuelle, amélioration de l'habitat, aide pour maintien à domicile des personnes dépendantes). Le guides du FAS2010 a été diffusé par la poste au 5 janvier.

C'est dans cette commission que notre groupe a défendu depuis des années des modifications plus favorables des critères des aides de l'action sociale pour les retraités.

Nous sommes intervenus sur les délais de traitement des dossiers d'aide, environ 15 jours ouvrés pour demander qu'ils soient raccourcis ainsi les aides urgentes sont traitées à trois jours.

Nous avons demandé que la problématique de la prévention de la dépendance notamment des GIR 5/6 soit prise en compte par notre régime. Cela fera l'objet d'un travail dans les prochaines réunions du FAS.

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Nicole Bernabé ; Ludovic Degraeve ; Jean-Luc Gibelin. ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ; Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

La commission de la Réglementation.

Lors de la mise en oeuvre des réglementations en cours la commission examine les impacts. Les administrateurs CGT: dénoncent les effets pervers ou négatifs qui peuvent être créés par ces nouvelles réglementations, font des propositions, interpellent les tutelles en demandant des réponses précises sur des points de litige. A l'initiative de notre groupe, un bilan de la mise en place de la réforme de 2003 a été fait. Il est consultable dans les fédérations.

Les dossiers principaux que nous portons actuellement sont :

La situation des aides soignantes et des sapeurs pompiers. Pour bénéficier du supplément de pension, il faut être en fonction au moment du départ en retraite, ce qui est contradictoire avec les aménagements fréquents de poste pour ces métiers à risques. La « sur cotisation » payée durant la carrière peut l'être à perte ...

La situation des personnels affectés dans des Groupements de Coopération Sanitaires (GCS) ou des groupements de Coopérations Sociale et Médico Sociale (GCSMS). Les ministères de tutelles (Budget et Affaires Sociales)n'ont pas une analyse identique des conséquences en terme de retraite. Un positionnement clair doit être donné pour le CA d'avril 2010.

Les dossiers de liquidation des pensions : **Suite à notre intervention, la caisse a confirmé qu'elle ne demandait pas la présentation des six derniers bulletins de salaire** sauf dans les dossiers complexes. Nous sommes intervenus pour que la FHF en prenne note et le diffuse aux employeurs.

Enfin, nous allons travailler sur les conséquences en terme de retraite des lois sur la mobilité et la loi « Bachelot » ...

Commission du Fond National de Prévention.

C'est la commission en charge notamment du Fond National de Prévention et de l'invalidité.

Nous sommes dans la phase d'élaboration du nouveau plan de prévention 2011 / 2013. Il sera définitivement adopté en fin d'année. Le conseil scientifique et technique qui assiste cette commission sera recentré sur trois axes : Un groupe sur le suivi des statistiques, un groupe sur le suivi des projets de prévention, un groupe sur le suivi des recommandations du Fond National de Prévention. Un colloque est prévu le 29 janvier à Bordeaux sur l'état de réalisation du plan précédent de prévention.

Le principe d'une convention entre la CNRACL et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail Aquitaine a été acté. Cette convention permettra la mise en œuvre d'un outil informatique pour l'évaluation et l'aide à la décision sur la prévention des TMS.

Il est prévu la généralisation au plan national d'une étude sur la mortalité au travail dans les Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité.

La mise en œuvre de l'accord national Santé et Sécurité au Travail est en cours. Le Fond National de Prévention a une place réelle dans ce dispositif. Le conseil d'administration a décidé d'avoir une démarche officielle auprès des autorités ministérielles pour que le FNP soit intégré dans le dispositif de suivi de l'accord.

Les recommandations du FNP en terme de prévention des risques professionnels sont opposables si elles ne sont pas mises en œuvre par un employeur dès lors qu'il en a été informé officiellement.

Commission des Comptes.

C'est la commission qui traite du budget administratif du régime, des relations avec les ministères de tutelles en particulier la direction du budget et celles des retraites. C'est aussi la commission qui assure maintenant le suivi du dossier informatique dédié au régime de la CNRACL.

Le budget administratif du régime en augmentation de 2,9% par rapport à 2009 a été adopté par le CA. Il fait suite à une augmentation en 2009. Nos interventions précédentes ont permis de diminuer le recours aux intérimaires de manière continue et d'augmenter le personnel stable de la caisse. Nous sommes à nouveau intervenus sur le ratio entre les dépenses de fonctionnement et les prestations versées aux retraités. Nous avons le régime au ratio le plus bas. C'est la preuve que le service public est performant, nous sommes un des rares régimes gérés essentiellement par des fonctionnaires.

C'est dans cette commission qu'est présenté le tableau de bord de l'activité de la caisse. Ces rapports annuels et trimestriels sont consultables dans les fédérations. Ils contiennent de nombreuses informations sur les différents critères de suivi de l'activité du régime.

Commission du Partenariat.

C'est la commission qui traite des partenariats entre la caisse et les collectivités et des prêts aux collectivités. Le CA a décidé de dégager une enveloppe de 6 millions d'euros annuellement pour des prêts à taux zéro pour les collectivités dans le cadre de projets d'investissements de construction d'EH-PAD. Notre groupe a été à l'initiative de l'exigence que le ratio de personnel de la structure soit de 80% de personnels relevant de la CNRACL au minimum pour avoir l'accord du prêt. Cette condition a été validée lors du dernier CA.

Le partenariat entre la caisse et les collectivités est aussi suivi dans cette commission. Pour les collectivités territoriales, il se développe à partir des Centres de Gestion. Pour les employeurs hospitaliers, il se met en place autour de centres hospitaliers de référence. Notre groupe a demandé qu'une fiche technique et la convention soient mises à la disposition des organisations syndicales du CA pour transmissions au OS des établissements concernés. Il importe de vérifier concrètement au niveau de chaque établissement comment ce partenariat se réalise.

A noter :

Le calendrier 2010 des formations réalisées par la CNRACL pour les commissions de réforme a été rendu public. Celui des formations sur la réglementation réalisées par la CNRACL pour les délégués et représentants syndicaux est aussi paru. Vous pouvez vous les procurer auprès des fédérations ainsi que les modalités de participations..

Le prochain CA et les commissions auront lieu les 31 mars et 1 avril 2010.